

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Comprendre les enjeux systémiques du changement climatique et maîtriser les fondamentaux des enjeux de la transition énergétique pour leurs territoires et leurs collectivités.

1e demi-journée : la théorie avec le cadre réglementaire global, le secteur spécifique des bâtiments publics
2e demi-journée : la pratique avec des applications opérationnelles pour mettre en oeuvre des mesures de sobriété énergétique dans les bâtiments et diminuer leurs consommations dans un contexte de forte tension sur les prix de l'énergie

Le Programme :

Le changement climatique

- Le dernier rapport du GIEC
- Le cas de la France
- La notion d'empreinte carbone

Sobriété énergétique

- Les scénarios RTE, Ademe, négaWatt
- Les politiques territoriales de sobriété
- Sobriété et efficacité

Atelier Fresque de la sobriété énergétique

- L'état des lieux

- Les leviers d'actions sur les principaux usages: chauffage, climatisation, éclairage, ventilation
- *Atelier ludique et participatif

Neutralité carbone

- L'Accord de Paris
- La loi de Transition énergétique et Croissance verte
- La Stratégie Nationale Bas Carbone

Sobriété énergétique des bâtiments

- Le poids du secteur du bâtiment
- Le cadre réglementaire
- Plan de sobriété

Formateur : Monsieur Aymeric BARRAULT



Aymeric Barrault, formateur spécialisé des enjeux énergie climat (M2 Développement durable, Sciences-Po), formateur Fresque du climat depuis 2 ans

Les points forts de la formation :

Animation de la formation par un formateur agréé Fresque du climat, co-créateur de la Fresque de la sobriété énergétique

Modalités pédagogiques :

Formation avec 2 parties complémentaires : un exposé sur les enjeux énergie climat pour remettre en perspectives ces notions

Un atelier participatif pour décliner de manière opérationnelle sur les bâtiments spécifiquement.

Les résultats attendus :

Contribution opérationnelle au plan de sobriété énergétique de la collectivité

QCM d'évaluation

Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité

En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme

A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Aymeric BARRAULT

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis

Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)